

## **ELECTIONS DE JUIN 2008 : VOUS VOUS ENGAGEZ POUR L'AVENIR...**

### **UN TOURNANT DECISIF POUR LA DGAC ET SES PERSONNELS TANT SUR LE PLAN NATIONAL QU'INTERNATIONAL.**

Dans quelques jours l'ensemble des personnels va voter et le résultat des élections sera déterminant vis à vis des choix sur l'organisation de la DGAC au sein de l'Europe.

Ces choix auront bien évidemment des conséquences sur les conditions de travail et les statuts de tous les personnels.

La création d'un FAB (bloc fonctionnel d'espace) EC (Europe Centrale) est prévue très prochainement. Ce FAB est la suite du deuxième paquet « Ciel Unique » voulu par la Commission Européenne.

Ce FABEC regroupera les pays suivants : Pays du Benelux, Allemagne, Suisse et France.

L'objectif est d'améliorer la gestion de l'espace et de diminuer les retards et les coûts pour les usagers des services de la Navigation Aérienne.

Deux concepts de FAB s'opposent :

- le **FAB coopératif**
- le **FAB à Opérateur unique, ou « fusionnel »**



**FO soutient le « COOP MODEL »,  
 FAB COOPERATIF  
 pour une évolution maîtrisée**

**Le FAB coopératif permet de travailler en coopération étroite entre les différents pays et prestataires. Chaque prestataire gardant son autonomie. C'est le « Coop-model » soutenu par FO dans le cadre de l'ETF.**

Sur le plan opérationnel, cette coopération permet de développer en commun des outils (systèmes informatiques, image radar, logiciels, ...) afin d'optimiser les échanges entre les matériels et réduire les coûts. Cela permet également d'optimiser les routes aériennes, les procédures par délégation d'espace aux frontières et d'améliorer le service rendu en terme de sécurité et de capacité.

Sur le plan organisationnel, chaque pays est libre de choisir son opérateur et la gestion interne à cet opérateur.

La France, lors des accords Ciel Unique de 2002 a choisi un opérateur unique (la DSNA) au sein de la Fonction Publique. De la même façon afin de répondre à la demande de séparation Opérateur/Régulateur-Autorité de surveillance, la DCS a été créée. Dans le cadre de la DGAC il y a désormais deux Services à Compétence Nationale (SCN): la

DSNA et la DCS ainsi qu'une direction (la DTA) regroupant les autres services. Le SEFA et l'ENAC étant deux écoles de formation sous la tutelle de la DGAC ce qui est une garantie de qualité de la formation.

Ce choix a été fait afin de permettre à la DGAC de rendre l'ensemble des services au sein de la Fonction Publique avec des agents de l'Etat. Cette décision a été réaffirmée dans l'ensemble des protocoles DGAC depuis 20 ans. Protocoles qui ont permis une amélioration des statuts, des rémunérations et des conditions de travail des personnels de la DGAC tout en améliorant la qualité du service rendu aux usagers.

La France a démontré sa capacité à répondre aux besoins de tous les usagers en réduisant les retards (moins d'une minute de retard en moyenne par vol) alors même qu'elle est le pays le plus survolé d'Europe et a une concentration très importante de trafic sur les plates-formes parisiennes.

C'est donc la preuve que le Service Public peut être rendu de façon efficace par des agents de l'Etat tout en respectant la sécurité, l'environnement et la capacité.

### **SAVEZ VOUS REELLEMENT CE QUI VOUS ATTEND SI VOUS VOTEZ POUR UN FAB FUSIONNEL?**

**Le FAB fusionnel consiste à fusionner en un prestataire unique tous les opérateurs composant le FABEC.**

Cette fusion, fortement voulue par les compagnies aériennes, est centrée essentiellement sur la recherche de la baisse des coûts.

**Cette baisse des coûts implique sur le plan organisationnel :**

- la réduction du nombre de centres de contrôle en route, d'approche et du nombre de personnels tous corps confondus,
- l'abandon des plates-formes peu rentables,
- l'externalisation des services techniques et administratifs à des sociétés extérieures,
- la fin de la DGAC par la dissolution de la DSNA dans l'entité unique et le rattachement de la DCS, de la DTA, des écoles ( ENAC, SEFA) à une autre structure.

Pour les personnels cela veut dire fusion des condi-

tions de travail, de recrutement, de formation initiale et continue. Et il existe de fortes disparités entre les pays pour ce qui concerne le temps de travail, les congés et la protection sociale...

Les procédures de recrutement sont également très disparates et les liens avec l'employeur sont souvent réduits à un contrat bien moins protecteur qu'un statut.

Cela signifie perte du statut et de nombreuses garanties (inaptitude médicale, maladie, ...) et perte de la mobilité géographique et fonctionnelle par la réduction du nombre d'organismes au sein du FAB et l'éclatement de la DGAC.

**Les personnels fonctionnaires français n'auront d'autre choix qu'entre :**

-devenir employés de l'entité unique pour ceux qui sont dans la DSNA actuelle. Les autres n'en auront pas la possibilité puisque leurs fonctions ne seront pas reprises dans le FAB ( DTA, DCS, Secrétariat Général de la DGAC, ..)

-rester dans leurs corps d'origine hors de l'entité puisque le FABEC assurera les services de la DSNA.

Les personnels perdront leur statut de fonctionnaire ou d'ouvrier d'Etat et la garantie d'emploi . Ils devront accepter les conditions de la nouvelle structure ou bien migrer vers d'autres structures de l'Etat français moins favorables au niveau du régime indemnitaire.

**Comme on peut le constater la notion de fusion en un seul opérateur au sein du FAB n'est pas sans conséquence néfaste pour la totalité des personnels de la DGAC.**

Il faut également considérer que les agents du FAB seront à la fois les prestataires de services au profit des compagnies aériennes et les employés de ces mêmes compagnies aériennes ce qui n'est absolument pas le cas de nos jours. Ce double lien ne permettra pas de rendre un service de qualité en toute indépendance.



### **FO dit «non» au FAB fusionnel et aux vendeurs de chimères**

Que restera-t-il du Service Public aux usagers si l'objectif du FABEC fusionnel est la réduction des coûts impliquant l'externalisation des plates-formes ? C'est déjà le cas dans certains pays du FAB où les services de TWR sont rendus par un organisme privé à but lucratif...

**L'externalisation des tâches de maintenance à bas coût est également un principe recherché**

**pour faire des économies.**

Sans être systématiquement pessimiste, il faut voir la réalité en face : **les compagnies aériennes n'ont pour objectif que la réduction des coûts.**

Ces mêmes compagnies-employeurs n'auront aucun intérêt à favoriser la mobilité géographique ou fonctionnelle des personnels.

A titre d'exemple quel sera leur intérêt de permettre à un contrôleur qualifié dans un organisme d'aller se requalifier dans un autre ? Il sera bien plus économique à l'employeur de recruter directement un nouveau contrôleur et de le former localement.

**De ce fait la mobilité géographique et fonctionnelle n'existera plus.**

**Pour toutes ces raisons FO, refuse la création d'un FABEC fusionnel et propose un FABEC coopératif du type Coop-model.**

**Pour FO, la création d'un FABEC coopératif doit poursuivre les objectifs suivants :**

→ Amélioration des services rendus au profit de tous les usagers: SECURITE, REGULARITE, Protection de l'Environnement

→ Maintien et amélioration des conditions de travail et salariales des personnels de la DGAC

→ Une DGAC unie au sein de la Fonction Publique reconnue et respectée au plan européen.

### **Réunion Bilatérale FO /Directeur Général**

FO a rencontré le 16 juin le Directeur Général sur ce dossier qui engage l'avenir de la DGAC, pour exposer ses idées et faire des propositions concrètes dans la conception du FABEC coopératif.

**Le Directeur Général a confirmé que « la DGAC serait favorable à la création d'un FABEC coopératif ... dans un premier temps ». Mais l'objectif final de la Commission Européenne est bien un FAB fusionnel voulu par les compagnies aériennes. Et la France attend de voir le résultat des élections pour se prononcer sur la suite.**

Ces élections auront une influence sur les décisions à venir au sein de la DGAC, du Ministère et sur le plan européen.

**Le poids de chaque voix exprimée est important. Si le nombre des voix FAB coopératif est plus important que celui des voix FAB fusionnel, c'est le FAB coopératif qui sera créé.**

**Du 23 au 30 juin, FO appelle à voter massivement pour le FABEC coopératif et pour une DGAC forte et unie.**

**Voter FO, c'est voter pour la défense des emplois publics, et pour l'amélioration des statuts des personnels de la DGAC.**